

L'IMPERIAL

JOURNAL POLITIQUE PARRAISANT LE DIMANCHE

ABONNEMENTS 5 FRANCS PAR AN

ABONNEMENTS 5 FRANCS PAR AN

ANNONCES ET RÉCLAMES

RÉDACTION, ADMINISTRATION & ABONNEMENTS

ANNONCES ET RÉCLAMES

LYON : Agence de publicité V. Fournier Rue Confort, 14

Rue Sala, 42, à Lyon

PARIS : Agence de publicité Havas Place de la Bourse, 8

COMMUNICATIONS IMPÉRIALISTES

Une Messe sera célébrée le 15 Août prochain, à midi, à l'église Saint-Nizier.

On peut, dès à présent, se procurer des cartes et obtenir des renseignements relatifs à ce Banquet en s'adressant à M. GUILLERMET, rue Denfert-Rochereau, 48 (Croix-Rousses), au 1er étage.

Dans la réunion des présidents et vice-présidents de tous les comités impérialistes lyonnais, il a été décidé à l'unanimité que la Messe et le Banquet du 15 Août, étaient dus à l'initiative des comités.

On pourra, jusqu'au mardi 12 courant, inclusivement, se procurer des cartes du Banquet à la même adresse que ci-dessus et chez les présidents des comités des six arrondissements.

L'Assemblée Nationale (!)

Nous prions nos lecteurs de croire que nous ne sommes plus tout à fait de la première jeunesse.

Nous avons vu déjà, dans le domaine de la politique spéculative, bien des choses énormes, comme dirait V. Hugo.

Mais jamais, du grand jamais, il ne nous serait venu à l'idée que dans cette France si gouailleuse, si frondeuse, si fière de son esprit, si ennemie du ridicule, si complètement et si franchement réfractaire à toute chose qui n'est pas honnête, à tout ce qui n'est pas avouable à tout ce qui n'est pas la logique, le bon sens, la raison, — il se trouverait huit cents hommes capables de donner au monde le lamentable et hideux spectacle que nous avons vu se dérouler, depuis lundi dernier, dans la salle du théâtre de Versailles.

Et ce n'est pas fini. Et cela, pourquoi ? Pour sortir de la Constitution quelques articles bêtes ; pour en ajouter un plus bête encore, et pour chasser Dieu comme une simple congrégation non autorisée. En effet, nos étranges législateurs se sont bombardés constituants à seule fin de : Changer le mode de recrutement du Sénat ! Proclamer l'éternité de la R. F. !!

Supprimer les prières publiques !!! Si, dans quelque vingt ans d'ici, il prend fantaisie à un philosophe de retracer l'histoire de la période honteuse que nous traversons actuellement, nous nous demandons ce qu'il pourra, ce qu'il devra écrire sur les Français de l'an d'athéisme 1884. Et nous rougissons d'avance, pour nos contemporains et pour nous, d'un récit auquel, s'il est sincère, on ne voudra pas croire.

Quoi ! on nous a dit sur tous les tons, et on a fait pour cela une vingtaine de révolutions et cent émeutes, que le peuple est souverain ; qu'à lui seul appartient la toute-puissance ; qu'il ne peut déléguer sa souveraineté qu'à des personnes, dans des conditions et des cas déterminés d'avance ; que rien de ce qui est fait sans lui n'est valable ! Et nous voyons aujourd'hui 500 députés et moins de 300 sénateurs, après avoir délibéré, chacun dans l'Assemblée à laquelle il appartient et déclaré qu'il y avait lieu de réviser, se réunir en constituants (!) et nous gratifier d'une constitution revue, corrigée et qui, semblable au cheval légendaire, aura désormais tous les mérites, sauf celui d'être... vivante.

Et voilà le cas que l'un des chefs survivants des égarés du 4 mai-Septembre fait de la souveraineté nationale ?

Mais si un gouvernement monarchique se permettait de traiter la France comme la traite ce politicien politique qu'on a justement appelé le dernier des... etc., etc., il n'y aurait pas assez de pavés dans les rues pour dresser des barricades, ou plutôt, non ! il n'y aurait pas assez de pommes cuites chez les marchands d'herbages pour reconstruire ce gouvernement, ainsi contempteur des grandes traditions de la Révolution de 1789, à l'égout collectif, son suprême refuge...

« Paie-t-on à boire ! » s'est écrié M. de Douville-Maillefeu, dans la séance de mardi ! Ce mot restera comme le symbole définitif de la constitution qu'on nous... améliore.

Pour ceux de nos lecteurs qui trouveraient que nous allons bien loin et que l'esprit de parti nous égare, nous allons transcrire le passage d'un article du Radical, signé Henri Maret — un républicain, — et intitulé : « En route pour le bastringue. »

Ne pas oublier que M. Henri Maret fait partie de l'Assemblée « nationale. »

« Il est certain qu'on se fera beaucoup de bon sang à Versailles et je crois que le petit père Le Royer aura pas mal d'agrément. La danse est dans le marasme ; le besoin se faisait sentir d'un grand bastringue ; le Congrès répondra à ce désir des masses chorégraphiques. »

« Le dirai-je ? Je ne suis pas autrement fâché de tout ce qui arrive. »

« Il est bon qu'on ne respecte plus rien et ce Parlement remplit certainement une mission providentielle : celle de dégoûter du régime parlementaire. C'est « l'Ilote ivre ; plus il dansera, mieux cela vaudra pour les petits garçons, à qui les parents diront : « Vous voyez bien ces députés et ces sénateurs, mes enfants ? Il faut vous appliquer au travail, autrement vous pourriez devenir aussi stupides. » Et cela leur va-t-elle ?

« Le Parlement a déconstitué la justice, violé la constitution, foulé aux pieds toute légalité, ridiculisé toutes les lois et lui-même par-dessus le marché, sans compter qu'il a remplacé le gouvernement par le tréteau de Polichinelle. Croyez-vous que tout cela ne soit rien et qu'il n'ait pas rendu, sans le vouloir, un grand service à la démocratie ? La destinée l'a poussé. Il fallait déblayer le terrain de tout ce qui restait de préjugés, de prestiges ; il fallait montrer que la loi n'est qu'une drôlese que la justice n'est qu'une prostituée, et la politique qu'une comédie. Et bien ! ce Parlement a fait tout cela. En étant vil, il a prouvé la vilénie ; en étant menteur, la mauvaise foi ; en étant stérile, l'impuissance : qu'on

« l'enterre avec cela et que sur son tombeau l'on mette cette épitaphe :

« Ci-gît le dernier des Parlements, qui n'en fut pas moins utile, car il a appris au peuple à s'en passer. »

« Et maintenant, chicards, en place pour la contredanse : c'est peut-être votre dernière nuit de carnaval. »

Nous le répétons, ce n'est pas nous qui disons cela, c'est M. Henri Maret — un républicain.

Mais comme c'est la condamnation la plus évidente du régime parlementaire qui nous conduit à Charenton, nous avons voulu citer cet article.

Impérialiste et partisan absolu des droits souverains de la nation, nous protestons contre la révision limitée et demandons qu'on rende au peuple l'exercice de sa souveraineté.

C'est son droit, ce sera sa force et alors, seulement, on retrouvera la grande Nation.

LE MANIFESTE DU PRINCE NAPOLÉON

Le prince Napoléon vient d'adresser à l'Assemblée nationale, réunie en congrès à Versailles, la protestation suivante, que nous publions à titre de document.

Assemblée nationale. Je vous réunir en assemblée nationale et agir comme pouvoir constituant.

En m'adressant à vous, j'exerce mon droit de citoyen. Ce droit, je l'ai payé de l'exil et de la prison, et ce n'est pas le souvenir de ces violences arbitraires qui peut m'empêcher de remplir ce que je considère comme un devoir.

Je laisse aux prétendants, à ceux qui invoquent un droit supérieur à la souveraineté du peuple, les sourdes menées et les alliances équivoques. S'ils se taisent, on sait pourquoi.

Ce n'est pas de ceux qui suivent ou qui les servent qu'un Napoléon peut être entendu. C'est aux démocrates, aux patriotes, aux bonapartistes, aux républicains sincères, c'est à tous les défenseurs de la Révolution que je fais appel.

En appliquant le pouvoir constituant à quelques réformes illusives, vous

continuez l'usurpation de l'Assemblée de 1871, contre laquelle vous étiez unanimes à protester.

Vous confirmez cette constitution née d'une intrigue dont le but était de préparer la restauration royale.

Vous restaurerez à nouveau un système qui n'est ni la monarchie ni la République, qui viole tous les principes et ne vit que d'expédients. Vous désertez toutes vos traditions... Vous vous débattez dans les subtilités d'une procédure puérile.

Vous êtes sans excuses. Et le pays souffre, le malaise s'accroît, les affaires s'arrêtent, le déficit augmente, notre situation étrangère est pleine d'obscurités et de périls, chacun se demande : Où allons-nous ?

Quand une pareille question se pose, il faut y répondre sous peine de jeter la nation dans les aventures. Le découragement et la lassitude sont les plus sûrs fauteurs de toutes les iniquités. Voulez-vous faire cesser les divisions qui nous perdent ? Faites appel aux bons citoyens.

Ils sont nombreux dans tous les partis, ils oublieraient leurs discordes pour vous répondre et chercheront avec vous la Constitution qui convient à notre démocratie. Il est temps enfin de penser au pays. Adressez-vous à lui.

Si vous ne voulez pas le consulter directement, demandez-lui d'élire des mandataires spéciaux.

Décrétez la réunion d'une Assemblée constituante. Elle seule peut accomplir les réformes nécessaires, et lorsque le suffrage universel aura ratifié son œuvre, quel est celui qui osera refuser son concours au gouvernement sorti de la volonté du peuple ?

Qu'un souffle de patriotisme vous inspire. Rendez au peuple l'exercice de sa souveraineté. C'est son droit, ce sera sa force, et alors seulement vous retrouverez la Grande Nation.

NAPOLÉON.

En réponse au manifeste du prince Napoléon M. Paul de Cassagnac a adressé au Pays la lettre suivante :

Roscoff, 5 août 1884.

C'est au fond de la Bretagne, où je me tiens soigneusement en dehors d'un congrès qui n'est qu'une comédie préparée à l'avance, et dont tous les incidents sont réglés et prévus par une majorité domestique, que m'arrive ce qu'on veut bien appeler dans les journaux le manifeste du Prince Jérôme.

Quand j'en ai reçu hier la nouvelle télégraphique, j'avoue que je me suis demandé avec une réelle curiosité ce que pouvait bien être cette communication adressée au public, après les événements récents que l'on connaît.

Pour moi, le Prince Napoléon n'avait qu'une voie à suivre :

Revenir sur ses erreurs passées, réclamer hardiment et hautement pour la première fois ses droits héréditaires à l'Empire, essayer, par conséquent, de l'empêcher l'herbe sous les pieds de son fils le prince Victor Napoléon, et tenter, par un suprême effort, de rallier autour de lui le parti impérialiste : c'était à cela que je m'attendais, le jour où le Prince Jérôme éprouverait de nouveau le besoin de prendre la parole.

Mais je n'aurais cru d'aucune façon qu'il se réduirait à une attitude aussi résignée, aussi pusillanime, aussi pleurarde que celle qui ressort d'un document qu'on a bien tort d'appeler un manifeste.

Un manifeste, ça ! allons donc ! C'est une correspondance banale, prudente, où l'on ne rappelle l'exil et la prison qu'afin de montrer qu'on les veut éviter. C'est une communication dans laquelle on descend de toute la hauteur du trône impérial, pour ne réclamer que les modestes droits du citoyen, et qui trahit à chaque ligne le soin jaloux de ne s'exposer à aucun inconvénient.

C'est une réclamation empreinte de la préoccupation d'avilir les produits du prétendant d'en face.

C'est une abdicacion qui cherche à rallier les démocrates d'abord, les patriotes ensuite, les bonapartistes en troisième lieu, et enfin les républicains sincères eux-mêmes.

Et, si on y constate l'énumération volée des misères dans lesquelles la République a plongé la France, nulle part on n'y peut trouver le cri strident de l'aigle ou l'annonce d'un vengeur social.

C'est plutôt une association véreuse qu'on propose à la République, une complicité offerte qu'une menace adressée au nom de l'hérédité impériale et de la tradition napoléonienne.

La conclusion en est craintive, comme l'ensemble lui-même.

On n'ose plus réclamer nettement l'appel au peuple, on se contenterait d'une Constituante élue avec la candidature officielle, avec la pression administrative et qui suffirait à donner au Prince Jérôme un prétexte à quelques plaintes pour se désintéresser des affaires publiques et abandonner une partie jugée désormais impossible.

Il y a dans ce document élégiaque quelque chose de douloureux et de désespéré.

Le Prince Jérôme ne se sent plus de force à pouvoir réclamer l'héritage monarchique des Napoléon.

Sans héritier, sans fils, il reconnaît qu'il n'est plus qu'un cul-de-sac.

Nous estimons que cet appel à l'Assemblée nationale manque de dignité, de résolution et surtout de confiance.

Le Prince Jérôme a parlé pour parler, et non pas pour dire quelque chose.

Désormais, l'avenir de l'Empire lui échappe totalement, de son aveu, et passe à ses fils, sans contestation possible désormais.

Cette suprême parole du Prince Jérôme n'est autre chose qu'un dernier soupir, et il n'y aurait plus qu'à mettre une croix sur celui qui l'a exhalé, si l'on ne redoutait pas que ce symbole de l'enterrement chrétien lui fut cruellement désagréable. (Le Pays) PAUL DE CASSAGNAC.

SOUVENIRS POPULAIRES

LE 18 BRUMAIRE (!)

(RELATION INÉDITE)

Le 21 vendémiaire, j'étais au théâtre de la République, Théâtre-Français. On y annonça le débarquement de Bonaparte à Fréjus. Cette nouvelle fut accueillie par les cris de vive Bonaparte ! par des applaudissements tumultueux et plusieurs fois répétés. Ce fut dans toute la salle comme une com-

motion électrique. Personne ne fit plus attention au spectacle. On circulait de loge en loge, on sortait, on rentrait, on courait, on ne pouvait plus rester en place. Était-il rappelé ? Venait-il de lui-même ? Apportait-il la victoire et la paix, ou des revers et la guerre ? On l'ignorait ; on s'interrogeait, on se perdait en conjectures ; mais sur tous les visages, dans toutes les conversations se peignaient des espérances de salut et des pressentiments de bonheur. Voilà ce que je vis et ce que j'éprouvai moi-même.

Le lendemain, le Directoire annonça au Conseil des cinq-cents, en même temps que les succès de l'armée gallo-batave, l'arrivée de Bonaparte. La salle retentit d'acclamations et de cris de joie, et des orateurs célébrèrent à l'envi le retour du héros de l'Italie. Le 24, il était à Paris, dans sa maison de la rue de la Victoire. Il se rendit au Directoire, qui lui fit le meilleur accueil. Alors furent réduites au silence, ou étouffées, quelques voix qui l'accusaient d'avoir abandonné l'armée d'Orient et violé les lois sanitaires. On crut que Bonaparte était accouru au secours de la République, d'après l'ordre ou l'invitation du Directoire. Chaque directeur lui donna un dîner ; les ministres voulurent lui donner des fêtes, il les refusa. Comme en l'an VI, à son retour de Rastadt, il vivait retiré, dédaignant les prévenances, les honneurs, les hommages. Plus il paraissait insensible, plus l'attention publique se portait sur lui, plus on épiait

ses démarches, ses discours, plus on cherchait à le deviner. Le souvenir encore récent de ses premières victoires et de la paix qui les avait suivies, ses triomphes non moins éclatants en Égypte, ses discours mystérieux et prophétiques, les dangers qu'il avait bravés, son retour miraculeux, la constance de sa fortune, et cette auréole de gloire à laquelle sa jeunesse donnait encore plus d'éclat, tout conspirait en faveur d'un héros qui semblait protégé par une puissance invisible et tenir du prodige. Tout s'éclipsait devant lui : le Directoire s'était discrédité dans l'opinion, Moreau lui-même se trouvait à Paris ; tous les partis venaient à lui ; il n'avait que l'embarras du choix : il se décida pour celui qui voulait, sur les ruines de la constitution de l'an III, élever un gouvernement plus concentré et moins populaire, et dont Sieyès était le chef et l'âme.

Ce directeur était le seul de ses collègues qui, à l'arrivée de Bonaparte, avait non seulement montré peu d'empressement, mais au contraire lui avait témoigné de la froideur. De son côté, le général ne l'avait pas recherché. Cet éloignement était-il affecté ou sérieux ? Quoi qu'il en soit, des médiateurs rapprochèrent ces deux hommes célèbres. Ils n'eurent pas de peine à s'entendre, et ils furent d'accord dès qu'ils se furent parlés. Alors se forma la conspiration qui avait pour objet de changer le gouvernement. Sieyès vit luire enfin l'aurore de ce jour, si longtemps attendu,

où il pourrait sortir de son portefeuille et mettre en pratique cette constitution, l'objet de ses constantes méditations, son espoir, celui de son parti ; mais elle ne se trouva pas écrite. « Rédigez-la, lui dit Bonaparte, et je me charge de la faire exécuter. » Il ne se présentait donc que comme le bras qui allait soutenir l'œuvre du législateur, et les hommes de bonne foi crurent que ce rôle satisfaisait son ambition, ou qu'il se contenterait d'une portion du pouvoir. Ils auraient voulu que la constitution de Sieyès eût été rédigée pour éviter un régime provisoire ; mais le temps pressait : la conspiration commençait à s'élever ; les conjurés résolurent d'agir, et adoptèrent, sous la forme d'une loi, un projet de dictature transitoire qui leur laissait toute latitude pour discuter une nouvelle constitution.

Depuis vingt jours, Bonaparte était à Paris ; le Directoire lui avait donné un dîner d'apparat ; le Corps législatif n'avait encore rien fait pour le général. Les conjurés qui en étaient membres jugèrent qu'il était politique d'engager les législateurs envers lui par une démarche publique. Les deux Conseils lui donnèrent donc, le 15 brumaire, un repas dans l'église Saint-Sulpice. Il y avait sept cents couverts. Les généraux Jourdan et Angereau n'y parurent pas, ainsi que quelques autres représentants appartenant à la faction dite du Manège, et prirent ainsi une attitude ouverte d'opposition. Une gravité officielle régna dans cette réunion. Le repas ne dura

qu'une heure, Bonaparte s'y montra préoccupé, se leva le premier, fit le tour des tables, adressa des mots flatteurs à quelques représentants, et se retira emmenant avec lui Moreau, fléchissant de lui-même devant une renommée plus jeune que la sienne.

Retiré des affaires depuis l'an VI, je ne prenais aucune part active aux préparatifs d'un événement qui allait changer les destinées de la France ; mais par les relations que j'avais conservées, je savais que l'on travaillait à renverser le Directoire et que l'on préparait un grand changement. J'y applaudissais d'avance, dans l'espoir qu'il sauverait la République, qui me paraissait alors sur le penchant de sa ruine.

Le 18 brumaire, j'avais à dîner à mon modeste couvert d'avocat quelques amis : Maret, lié avec Talleyrand, un des principaux auteurs du mouvement ; Defermon, commissaire de la trésorerie, qui, dit-on, avait fourni des fonds pour le succès de l'entreprise ; Bigot de Préameneu, avocat, et Beytz, député belge au Conseil des cinq-cents, ne soupçonnant rien ni l'un ni l'autre de ce qui se tramait. Cambacérès, avec qui j'avais conservé des rapports d'amitié, quoiqu'il eût passé de son cabinet au ministère de la justice, devait aussi être l'un des convives ; mais il était excusé sur ce que, ce jour-là, il donnait lui-même à dîner au général Bonaparte. Au dessert, Maret porta un toast au prochain retour des idées libérales. Beytz et Bigot de Préameneu furent les seuls qui ne

comprirent pas dans le moment le sens de ces paroles, sur lequel on ne leur donna aucune explication.

Le 18 brumaire, à sept heures du matin, le Conseil des Anciens se réunit en séance extraordinaire, et rendit un décret qui transférait le Corps législatif dans la commune de Saint-Cloud, chargeant le général Bonaparte de son exécution, et mettant toute la force publique sous ses ordres. Il vint à la barre du Conseil et prêta serment. On connaît les discours qui furent prononcés dans cette séance. J'y assistais ; il n'y avait dans les tribunes qu'une poignée de spectateurs ; quelques groupes peu nombreux s'étaient formés dans le jardin des Tuileries. Ce premier acte du drame se passa sans sifflets ni applaudissements, le plus simplement du monde. A deux pas du palais, personne ne s'en doutait. On en parla le soir dans les coteries et les salons ; le peuple ne parut pas s'en inquiéter. Les conjurés et les opposants employèrent une partie de la nuit à faire, pour le lendemain, leur plan de campagne.

La conduite de Bonaparte, ses discours dans cette journée avaient en grande partie déjoué les calculs et dissipé les illusions de certains personnages qui s'étaient flattés, ou de partager avec lui le pouvoir, ou de faire prévaloir leurs idées. Ce n'était plus un général prêtant son épée à l'exécution des mesures méditées par des législateurs ; c'était un dictateur qui s'élevait au-dessus de tous les pouvoirs et qui entendait se charger

(1) Ce chapitre n'a point paru dans les Mémoires d'un Conseiller d'Etat sur le Consulat. Nous ignorons pour quel motif M. Thibaudeau, qui en est auteur, a cru devoir le retrancher en les publiant. Cette suppression a privé le public de détails intéressants, comme on peut en juger par ce que renferme ce morceau, qui ne saurait être mieux placé que dans notre journal, puisqu'il est encore entièrement inédit.

aucune bassesse, quand ils avaient la conscience d'avoir rempli leur devoir.

Inspirez-vous de cette indépendance et de cette noble fierté, ne faites pas de bassesses, ne transigez pas avec vos devoirs d'adjoint chargé de la voirie.

Vous ne pouvez laisser les choses en l'état; vous ne pouvez, vous et le Conseil, dépendre d'un seul homme, dont une colique ou une fluxion dentaire arrête le service dont vous êtes chargé.

Des réformes, des réformes démocratiques, telles que le plus petit arrive aux plus hautes fonctions. Plus de carottes, des faits. Montrez-nous que vous êtes capable de quelque chose et que vous n'êtes pas un vil blagueur et un valet du Docteur-Maire.

Vous êtes chargé de la voirie; depuis longtemps vous parlez de réformes. Voilà l'occasion, ne la laissez pas échapper.

Vous avez, vous aussi, lâché l'honorable et regretté M. Van-der-Pool, réparez cette faute.

Vous savez, citoyen Juliaa, nous connaissons comment vous appréciez, dans votre for intérieur, le Docteur-Maire. Nous avons entendu de votre bouche bien des choses, et nous avons été étonné de vous voir virer de bord.

Attention! Attention! Le remplacement de M. Van-der-Pool vous touche de près.

Surveillez le concours,

INFORMATIONS

S. A. I. le Prince Victor Napoléon a quitté Paris lundi soir. Le prince se propose de faire un voyage en Autriche et dans le Tyrol. Il est accompagné de M. le marquis de la Valette et de M. Maurice Levert.

M. Alexandre Luigini vient d'adresser la lettre suivante à M. le maire de Lyon:

Lyon, 4 août.

Monsieur le maire, Je suis heureux de vous faire connaître que le Festival donné aux Concerts-Bellecour, vendredi passé, 1^{er} août, au bénéfice des victimes du choléra, a produit une somme de cinq cent vingt-deux francs nets.

J'ai l'honneur de vous adresser cette somme, en vous priant de vouloir bien en faire parvenir un tiers à M. le maire de Toulon et les deux autres tiers à M. le maire de Marseille, au nom des artistes de l'orchestre du Grand-Théâtre de Lyon.

Daignez agréer, Monsieur le maire, l'expression de mes sentiments respectueusement dévoués,

A. LUIGINI, Chef d'orchestre du Grand-Théâtre, Directeur des Concerts-Bellecour.

de nos confrères à en la présence de tous les mois blessants, injures, etc., qui ont été...

On voit un spécimen. — stringue, — ordure, — corps de balai, — marchandage éhonté, — pourceaux, — tas de crapules, — tas de voleurs, — valetaille, — malfaiteurs, — majorité acropie, — majorité orléaniste, — majorité immonde, — fumier, — pestilence, — infâme comédie, — boue fétide, — tas d'aboyeurs, — paie-tion à boire?...

Un y a rien pour les impérialistes — c'est à noter.

Voilà le langage parlementaire en l'an de grâce 1884. Que sera-ce donc en 1885? il faudra se boucher les oreilles.

Ouverture de la chasse. — L'ouverture de la chasse aura lieu le 24 août dans toute la zone méridionale, y compris la Drôme.

Elle se fera le 31 août dans le Rhône, la Loire, l'Arèche, l'Ain, l'Isère et les départements de la région.

Pour le nord de la France, elle aura lieu, le 7 septembre.

En Corse, l'ouverture est fixée au 17 août.

Je n'avais jamais parlé à Bonaparte; je ne le connaissais pas; à peine l'avais-je entrevu au combat du 13 vendémiaire, où il était encore sans renommée. Mais auprès de lui et dans ce gouvernement provisoire, j'avais d'anciens collègues et quelques amis. Le Petit-Luxembourg était assiégé; tout le monde y accourait pour se réchauffer au soleil levant et pour prendre rang dans la grande mutation d'emplois, dans la nouvelle organisation qui se préparait. Quelle belle occasion pour ceux qui avaient une réputation toute faite! ils n'avaient qu'à se présenter. Si j'étais allé faire ma cour à Bonaparte, on n'en aurait donc pas été surpris; mais j'avais débuté dans la carrière publique, et pour ainsi dire dans le monde, sous le régime des assemblées représentatives en qui résidait la suprême puissance; je n'avais jamais connu de pouvoir qui leur fût supérieur. Dans le peu de rapports que j'avais eus avec quelques membres du Directoire sortis de ces assemblées, je les avais toujours regardés comme des camarades et des égaux. Retiré des affaires publiques, j'avais conservé intacts mes habitudes et mes principes républicains, et j'éprouvais une répugnance presque invincible à rechercher un homme devant lequel tout le monde semblait se prosterner. Le 20 brumaire, j'étais donc rentré dans mon cabinet, j'avais repris mes occupations ordinaires, ne pensant nullement à profiter du changement qui venait de s'opérer, content de ma modeste situation, et d'espérer un meilleur avenir

Société de Tir de Lyon. — Nous apprenons que M. le commandant Chapotot vient de donner sa démission de directeur de la Société de Tir de Lyon qu'il dirigeait depuis sa fondation, avec autant de zèle que d'intelligence et de dévouement.

M. le commandant Chapotot était l'âme de la Société de tir de Lyon, et c'est à lui que cette Société doit ce qu'elle est aujourd'hui.

Il s'est multiplié pour lui faire atteindre la popularité dont elle jouit et la prospérité qui lui permet de grandir encore dans l'avenir.

Nous nous joignons avec empressement à tous nos confrères pour regretter la décision du commandant Chapotot et nous n'oublierons pas non plus la parfaite urbanité qu'il apportait dans ses rapports avec la presse.

Nous formons le vœu que l'administration de la Société de tir lui confie le titre de directeur honoraire.

Il a été à la peine, il est bien juste qu'il soit à l'honneur.

Résultat du Concours offert au public le 1^{er} dimanche d'août.

A 200^o, CARABINE. 1^{er} prix, M. Repaud, 104 degrés; — 2^e M. Maury, 116; — 3^e M. Chapuisat, 128; — 4^e M. Plumant, 144; — 5^e M. Perrier, 150; — 6^e M. Jeandet, 237; — 7^e M. Deborde, 232; — 8^e M. Monod, 253; — 9^e M. Gerlier, 264; — et 10^e M. Chartron.

A 300^o, FUSIL GRAS. 1^{er} prix, M. Perrier, 23 points; — 2^e M. Gourdon, 23; — 3^e M. Berjon, 20; — 4^e M. Tarpin, 19; — 5^e M. Pradère, 18; — 6^e M. Maury, 17; — 7^e M. Bourdon, 15; — 8^e M. Monod, 15; — 9^e M. Chatelard, 15; — et 10^e M. Pirot, 15.

Le Conseil d'administration a décidé dans sa séance du 30 juin 1883, que le Stand sera ouvert pour le Concours mensuel, le 2^e jeudi des mois de juillet, août, septembre et octobre, à partir de 1 heure jusqu'à 6 heures; il sera ouvert le même jour pour les élèves des écoles conduits par un professeur.

Le conseil municipal de Saint-Chamond était saisi, à sa dernière réunion, de la question du rétablissement des Frères dans les écoles.

Après une très vive discussion le conseil a voté ce rétablissement par 18 voix contre 4 et 1 bulletin blanc.

A ce propos nous croyons devoir emprunter à la Patrie un extrait des considérants invoqués par le conseil municipal de Bedareux, en vue du rétablissement des instituteurs congréganistes dans les écoles communales:

Considérant que le conseil départemental le 31 août 1883, conformément à la délibération du conseil municipal en date du 18 mai 1883, a prononcé la transformation des écoles communales congréganistes en écoles laïques;

Considérant que le conseil municipal de Saint-Chamond, par son vote du 1^{er} août 1883, a maintenu le rétablissement des Frères dans les écoles communales;

Considérant que le conseil municipal de Saint-Chamond, par son vote du 1^{er} août 1883, a maintenu le rétablissement des Frères dans les écoles communales;

Considérant que le conseil municipal de Saint-Chamond, par son vote du 1^{er} août 1883, a maintenu le rétablissement des Frères dans les écoles communales;

Considérant que le conseil municipal de Saint-Chamond, par son vote du 1^{er} août 1883, a maintenu le rétablissement des Frères dans les écoles communales;

Considérant que le conseil municipal de Saint-Chamond, par son vote du 1^{er} août 1883, a maintenu le rétablissement des Frères dans les écoles communales;

Considérant que le conseil municipal de Saint-Chamond, par son vote du 1^{er} août 1883, a maintenu le rétablissement des Frères dans les écoles communales;

Voilà des considérants conformes aux principes du suffrage universel.

Jusqu'à quand se laissera-t-on dominer par des minorités despotiques, qui se targuent de représenter la commune et qui ne sont élues que par une coterie influente peut-être, mais n'ayant ni dans le mandat imposé, ni dans ses aspirations la confiance de la majorité des électeurs d'une localité.

Les moments les plus tristes de la vie ont toujours un côté gai.

Et à propos de choléra, voici une bonne histoire authentique, dont le fait vient de se passer à Saint-Remy, près Tarascon.

Toutes les personnes fuyant la ville d'Arles et gagnant Saint-Remy sont arrêtées à la porte de la ville pour subir les fumigations désinfectantes.

A Saint-Remy, l'opération se fait dans une des salles de l'abattoir et le concierge est préposé à ce service.

Seulement, se trouvant obligé de s'absenter, il a chargé sa fille de le remplacer dans l'exercice de ses fonctions.

Or, cette jeune demoiselle ne sachant pas très bien écrire, son père lui donna le conseil d'apposer tout simplement sur le billets le timbre de l'abattoir, lequel servirait de visa.

Et la jeune fille suivant cet avis précieux, se mit en devoir, au premier train, de marquer les billets des voyageurs, mais elle s'était trompée de tampon et l'employé du chemin de fer ne put retirer sa surprise en voyant écrit, au coin de chaque billet, le mot: « cochon ».

La jeune fille, au lieu de prendre le timbre de l'abattoir, avait pris un des tampons servant à la boucherie.

Les Tramways à Lyon

6^e Article

Cahier des Charges

ARTICLE PREMIER. — La ville de Lyon est autorisée à placer, à ses risques et périls, sur les voies publiques ci-après désignées, dépendant tant de la grande voirie que de la voirie urbaine, un réseau de voies ferrées, desservies par des chevaux, et à y établir un service de voyageurs et de marchandises.

Le réseau comprendra les douze lignes suivantes. (Suit la nomenclature des lignes existantes.)

ART. 2. — La ville de Lyon est autorisée à passer des traités avec une ou plusieurs Compagnies pour l'établissement et l'exploitation des lignes ci-dessus décrites.

Ainsi donc, il peut y avoir à Lyon plusieurs Compagnies de tramways. — S'il y a un monopole, c'est l'œuvre du Conseil municipal.

(De 3 à 15, les articles traitent des clauses et conditions.)

Quant aux autres objets mobiliers ou immobiliers servant à l'exploitation, l'Etat se réserve le droit de les prendre en totalité ou pour telle partie qu'il jugera convenable à dire d'experts, mais sans pouvoir y être contraint.

Ces dispositions ne sont applicables qu'au cas où le gouvernement déciderait que les voies ferrées doivent être maintenues en tout ou parties.

ART. 18. — Dans le cas où le gouvernement déciderait au contraire que les voies ferrées doivent être supprimées en tout ou partie, les voies supprimées seront enlevées, et les lieux remis dans l'état primitif par les soins du concessionnaire sans qu'il puisse prétendre à aucune indemnité.

ART. 19. — Faute par la Ville d'avoir présenté les projets, ou d'avoir entièrement des travaux dans les délais fixés, et faute aussi par elle de remplir les diverses obligations qui lui sont imposées par le présent cahier des charges, elle encourra la déchéance.

L'administration décidera, la Ville entendue si la voie doit être supprimée ou maintenue.

Dans le cas de la suppression, les ouvrages seront démolis, et les lieux remis dans l'état primitif par les soins et aux frais de la Ville ainsi qu'il est dit ci-dessus. Dans le cas contraire les travaux seront conservés et l'exploitation aura lieu sur les bases que l'administration avisera.

(A suivre.)

BRUITS DE LA VILLE

L'honorable M. Barel, ingénieur civil des mines, directeur de la Société des propriétaires indocores, (rue Gasparin), vient d'être nommé examinateur pour l'entrée et la sortie de l'Ecole régionale d'agriculture d'Ecully. Nous félicitons le ministre de l'agriculture d'un choix aussi intelligent.

M. Barel est un homme qui, on peut le dire, a été bercé dans la matière. Ses engrais chimiques et naturels sont son élément.

Nous ne pouvons attribuer qu'à la chaleur sénégalienne que nous traversons, l'idée qu'à l'ingénieur Servoz de se croire l'auteur de son projet. Nous espérons que les premiers fraîcheurs le ramèneront à une plus saine appréciation de sa situation dans le projet Servoz.

On ne signale au tribunal civil de Lyon qu'une seule demande de divorce, présentée par le citoyen Chéron, ancien adjoint et conseiller municipal complètement dégoûté. (avec Joséphine)

M. Léon Rouschel, directeur de la Sainte-Cécile, a reçu la rosette d'officier de l'Instruction publique.

L'avancement est rapide et mérité. Puisqu'il y a la croix du Mérite agricole, pourquoi M. Fallières ne crée-t-il pas l'ordre du Mérite littéraire.

Les décorations d'officier d'académie et de l'Instruction publique resteraient réservées au corps enseignant. Il faut reconnaître que le gouvernement fait une distribution abusive des palmes académiques.

On rencontre des gens parés de ce ruban palmé qui ne savent pas même écrire ni parler en français. Nous avons des conseillers municipaux officiers d'académie! C'est à pouffer de rire.

Le jugement de la 1^{re} Chambre dans le procès correctionnel intenté aux directeurs

et administrateurs de Lyon-Loire sera rendu le 20 août.

Malheureux administrateurs, être restés dix jours sur la sellette. C'est le banc qui était dur!

Les kiosques des tramways. — Tout le monde se rappelle les chalets, genre suisse, qui servaient à abriter les agents de la Cie des tramways et les deux voyageurs qu'ils pouvaient contenir.

L'adjoint Chéron ayant appris qu'un actionnaire de la Cie des tramways était un de ses anciens patrons, jura de lui jouer un tour. Il décida en compagnie de Joséphine l'enlèvement des kiosques.

La Compagnie, sur les réclamations du public, fit étudier deux nouveaux types de kiosques assez élégants.

Ces projets comme tant d'autres, se sont arrêtés longtemps, dans l'antichambre du cabinet du docteur-maire, où siège en permanence un conseil, appelé conseil supérieur. Ledit conseil avait mis haro sur les kiosques, parce qu'ils ne présentaient pas, disait-on, un caractère architectural assez bien tranché.

On n'apprendra pas sans surprise que ce conseil privé, des projets quelconques... se compose des citoyens Hirsch, Bonnet et Bouvet ex-fraction d'agent de change.

L'adjoint Juliaa, sitôt son entrée en fonctions, se mit à la recherche des plans des kiosques, et il apprit que le citoyen Hirsch s'opposait à leur construction. On va passer outre et en édifier un, place Leviste, l'autre place des Cordeliers, et ce malgré l'avis du citoyen Hirsch.

Si l'adjoint Juliaa faisait bien, il forcerait la Cie des tramways à faire ce qui suit:

1^o Prolonger la voie sous les voûtes de la gare de Perrache, de manière à y abriter les voitures pendant les jours de pluie. Les voyageurs ne se mouilleraient pas, ni le personnel, ni les chevaux.

2^o Il interdirait aux voitures de dépasser les rues transversales, ce qui est un danger permanent.

Ainsi en se dirigeant sur les Brotteaux, le tramway venant de Perrache, s'arrête après avoir dépassé la rue de la Barre. Les voyageurs en descendant sont exposés à être érasés par l'autre tramway venant à toute vitesse des Brotteaux. Si au contraire, chaque voiture s'arrêtait avant la traversée de la rue de la Barre, ce danger disparaîtrait.

Le mouvement de voyageurs, rue de la Barre, est assez important pour que la Compagnie ne veuille pas se laisser éraser à faire une salle d'attente. La Compagnie n'a-t-elle pas gagné 800,000 fr. ? Le voyageur est-il donc un colin ne craignant ni l'humidité, ni la chaleur?

Passons à une autre réclamation.

Le chasseur Delettrez à palette en bois, n'a-t-il pas été imposé exclusivement à tout autre? Pourquoi pas mal de voitures ont-elles encore d'autres chasse-courtes infelices?

Nous sommes persuadés qu'il suffit de signaler ces abus à l'administration pour qu'ils disparaissent.

Le sou des Ecoles. — Tout le monde connaît le sou des Ecoles, cette société philanthropique, qui avait installé des trones dans tous les cafés, comptoirs et cabarets.

Le produit de ces trones était destiné à aider l'enseignement laïque et les élèves qu'il compe.

Un déficit colossal a été constaté dans la caisse.

Le caissier ne veut pas, paraît-il, rendre des comptes, et les livres appartenant à la société.

Excellent philosophe ce caissier! il applique en l'humanité ce qu'il dit-on — la main droite des sociétaires ne doit pas savoir ce que fait la main gauche du caissier. On s'est à ce qu'il paraît fâché, on a parlé d'une intervention extrême. L'affaire en est là.

Ce caissier trésorier est un conseiller municipal des plus chics.

Nous lui adressons un timbre quittance, à condition qu'il le mettra sur son quitus, ou qu'il nous le renverra s'il ne l'emploie pas.

LETTRE D'UN DOCTEUR

« Monsieur Auguet, « Je ne puis résister au désir de vous exprimer toute ma satisfaction au sujet de votre excellent VIN AUGUET, toni-réparateur. Dernièrement, j'ai été assez sérieusement malade et la convalescence a été de courte durée, grâce à votre Vin dont j'ai fait usage et qui m'a remis promptement sur pied. Aussi me ferai-je un devoir et un plaisir de le recommander à mes clients. »

NOTA. — Dépôt du VIN AUGUET: les bonnes pharmacies et chez l'inventeur, rue Thomassin, 8, Lyon, lequel tient l'original de la lettre ci-dessus à la disposition du public.

Destruction CAFARDS

Par L'INSECTICIDE GALZY. Le kil. 42 fr.; 100 gr., par la poste, 1 fr. 95. E. GALZY, fab', 23, rue Bugeaud, LYON

LOTTERIE TUNISIENNE

AVIS IMPORTANT

Le Comité de la Loterie Tunisienne, d'accord avec le Gouvernement du Bey, a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'un deuxième tirage supplémentaire de cent mille francs aura lieu le 15 octobre prochain, et que le tirage définitif de un million de francs, sera fixé immédiatement après ce tirage supplémentaire d'une FAÇON IRRÉVOCABLE ET A TRES COURTE ECHÉANCE.

NOTA. — Les billets qui participeront à ce 2^e tirage supplémentaire, concourront également au tirage définitif.

CORRESPONDANCE DE PARIS

Il vient de mourir à Paris, un écrivain dont la fin a passé inaperçue et qui cependant a eu son heure de célébrité, grâce au scandale soulevé par un de ses livres. Quand j'aurai nommé Pons, on n'en sera pas plus avancé; qui le connaît aujourd'hui? Ce fut cependant un des satellites rayonnant autour de l'astre Sainte-Beuve. Il vécut dans l'intimité du maître et, dès le lendemain de sa mort, publia sous le titre de Sainte-Beuve et ses contemporains, un livre du plus pur...

Le grand pontife des républicains, le docteur médicamenteux, Pons raconte dans son volume les amours de la belle M^{lle} Adèle Hugo, avec Sainte-Beuve. Je ne puis résister à l'envie de reproduire quelques lignes sur une de ces dernières visites de M^{lle} Hugo qui n'était déjà plus la belle Adèle. « Un jour que « je me trouvais chez lui (Sainte-Beuve), « raconte Pons, survint une dame qui « connaissait le chemin, grimpa lestement le petit escalier, après avoir jeté « son nom à la servante. Lorsqu'elle « descendit, accompagnée cérémonieusement jusqu'à la porte par le galant « critique, je vis une personne déjà « âgée, aux traits nets et décidés, d'un « profil italien plutôt que français. Le « léger duvet qui dans la fleur de la « jeunesse estompa la lèvre supérieure et n'était sans doute qu'un « charme de plus, s'était accentué avec « le temps d'une façon moins gracieuse. « Aussi, quand nous fumes seuls, ne « pus-je m'empêcher de lui dire: — « Eh mais! elle a une fière moustache

lité. Je l'avais toujours regardée comme injurieuse, ou au moins superflue, pour un honnête homme, depuis que j'avais vu qu'on s'en faisait un jeu, et que des gens qui n'auraient pas voulu se parjurer pour un intérêt civil, ne s'en faisaient pas le moindre scrupule dans les affaires d'Etat. A chaque nouvelle promotion dont je fus l'objet dans la suite, j'aurais dû renouveler le serment; jamais on ne l'exigea; jamais je ne l'offris, et je n'en ai prêt ni à la République, ni au premier consul, ni à l'empereur, ni au roi, ni à qui, ni à quoi que ce soit.

Comte THIBAUDEAU, ancien conseiller d'Etat.

Pour un abonnement d'un an envoyer 5 francs en timbres poste ou mandat à l'adresse du Directeur du Journal rue Sala, 42.

de personnes avec lesquelles j'avais eu, dans les assemblées, des rapports qui avaient été interrompus par le 18 fructidor, où ces personnes avaient suivi la fortune du Directoire. Elles semblaient ne plus me connaître, et me regarder d'un air de pitié, comme un de ces pauvres diables que la défaveur du pouvoir environnait toujours, et qui venait, ainsi que tant d'autres, le courtiser et chercher fortune. Il y avait en outre dans le salon beaucoup d'individus nouveaux pour moi, de ces gens affamés et rampants qui, à la moindre révolution, surgissent de dessous terre et courent à la curée.

Une porte s'ouvre; on annonce le consul. A ce mot magique, on se forme en cercle, et on observe le plus profond silence. Bonaparte salue l'assemblée par un simple mouvement de tête, et commence à parcourir le cercle. Arrivé devant moi, il me dit: « Qui êtes-vous? — Thibaudau.

— Ah! prenant un air riant, je n'avais pas l'avantage de vous connaître personnellement; mais je vous connais beaucoup de réputation. »

Je m'incline; Bonaparte continue sa revue. Elle ne fut pas longue. De retour à la cheminée, parcourant des yeux le cercle qui restait toujours formé, et arrêtant ses regards sur moi, il m'appela tout haut, m'emmena dans une pièce voisine, et reprit ainsi la conversation: « J'ai suivi votre conduite dans les assemblées; j'ai vu vos opinions; j'estime votre caractère et vos principes. Voi-

là un nouvel ordre de choses qui s'établit; il faut que tous les hommes de talent, et qui aiment leur patrie, s'y rallient.

— Général, votre suffrage m'honore; si je puis être utile à la République, je le servirai avec plaisir. »

« Je vous parler du passé. « Il ne s'agit plus de cela, me dit-il en m'interrompant. Dans le cours de la révolution, chacun a eu sa manière de voir et de juger les choses; il ne faut plus s'occuper que de l'avenir. Nous avons besoin de tous les talents et de tous les bons Français. Venez dîner demain avec moi. »

Lorsque je rentrais dans le salon, je faillis être étouffé par les compliments et les caresses de tous ces amis, qu'un instant auparavant j'avais trouvés si froids. L'un me demandait des nouvelles de ma santé, l'autre me serrait la main.

Le lendemain, j'allai dîner chez le consul, qui me présenta à sa femme, que je ne connaissais pas, me fit placer à table à côté de lui, à sa droite, et causa beaucoup avec moi pendant tout le dîner sur différents sujets. Il faisait mon examen, questionnait, écoutait et mettait peu de sien dans la conversation. Je lui répondais sans crainte, sans calcul, avec la liberté et l'abandon que j'aurais eu avec mon égal. J'allai quelques jours après faire ce qu'on appelle une visite de digestion, et, mauvais courtisan, j'en restai là. Je ne vis plus Bonaparte. Cependant on me regarda dès lors comme acquis au gouvernement consulaire.

La constitution avait été promulguée; on organisait le gouvernement et les autorités. Chacun se casait dans le nouvel ordre de choses, et moi je restais tranquille dans mon cabinet, ou bien j'allais au Palais de justice suivre les audiences, ne faisant rien pour me pousser, et paraissant oublié. En vain mes amis blâmaient mon inaction, et me pressaient de dire ce que je désirais; je n'avais pas l'âge requis pour le Sénat; je ne croyais pas pouvoir aspirer au Conseil d'Etat, je dédaignais un Corps législatif muet. Ce qui avait le plus d'attrait pour moi, c'était donc le Tribunal; une assemblée délibérante, une tribune, exerçait toujours une grande séduction sur moi. J'y voyais la seule partie populaire vraiment républicaine du gouvernement, et le dernier asile de l'indépendance des opinions. Là, je rentrais dans la sphère de mes goûts et de mes habitudes. J'exprimai donc le vœu d'être membre du Tribunal. On me répondit que le premier consul m'y aurait vu avec plaisir; mais que toutes les nominations étaient faites, et que l'on me destinait à une préfecture. Je fus nommé à celle de Versailles; mais une indiscretion fit changer ce premier travail, et je me trouvais en définitive porté à celle de Bordeaux.

Je reçus mon brevet de nomination en parchemin; il portait que je prétais serment entre les mains du premier consul, ou du commissaire qui serait délégué pour le recevoir. Je me rendis à mon poste sans avoir rempli cette forma-

lité. Je l'avais toujours regardée comme injurieuse, ou au moins superflue, pour un honnête homme, depuis que j'avais vu qu'on s'en faisait un jeu, et que des gens qui n'auraient pas voulu se parjurer pour un intérêt civil, ne s'en faisaient pas le moindre scrupule dans les affaires d'Etat. A chaque nouvelle promotion dont je fus l'objet dans la suite, j'aurais dû renouveler le serment; jamais on ne l'exigea; jamais je ne l'offris, et je n'en ai prêt ni à la République, ni au premier consul, ni à l'empereur, ni au roi, ni à qui, ni à quoi que ce soit.

Comte THIBAUDEAU, ancien conseiller d'Etat.

« votre connaissance. — Ah ! répondit-il avec un triste sourire, nous ne sommes plus jeunes, ni l'un ni l'autre. »

Cette publication fit tapage, et il est probable que Victor Hugo dut la trouver mauvaise.

Sainte-Beuve a parlé de l'adultère comme d'une chose légère et qui ne tirait pas à conséquence dans la société.

Puisque j'en suis au chapitre de la mort, saluons à son départ de ce monde, une femme d'esprit qui fut une des plus séduisantes femmes de l'entourage de l'impératrice Eugénie.

On parle toujours divorce, et à ce propos, permettez-moi de vous rappeler un mot de Sophie Arnould d'une bien grande justesse.

CALINO-COURRIER

On reprochait à un Marseillais de ne jamais embrasser personne. « Que voulez-vous, répondit-il, chacun son goût : moi je n'embrasse que du regard. »

Le comble pour un goujat : cimenter une alliance.

Le comble pour un remouleur : aiguïser son appétit.

Le comble de la propriété : changer souvent d'idée.

Le comble de la méchanceté : donner des coups... d'eil.

Le comble pour un liquoriste : mettre son esprit en bouteilles.

Mon premier se pare des plumes du paon ; mon second est un auteur français bien connu, prenant son gloria dans un café ; mon troisième est lieu d'arrêt pour le train ; mon tout est une perte que je viens de faire.

Geai Père Dumas boit assis Gare. J'ai perdu ma boîte à cigares.

CHRONIQUE DU PALAIS

ROLE DES ASSISES (3^e Session) La troisième session des assises lyonnaises de l'année 1884 s'ouvrira lundi matin, à neuf heures, en notre palais, sous la présidence de M. le conseiller Jacomet.

Voici quelques-unes des affaires inscrites : Lundi 11 août. — 1^{er} Favre, attentat à la pudeur. Défenseur : M^e Emile Chambe. — 2^e Lemby, Marie Nadal, vols qualifiés. Défenseurs : M^e Meyer et Rouché.

Mardi 12 août. — 1^{er} Henri Negrie, Alphonse Garido, fausse monnaie. Défenseurs : M^e Minard et Arcis. Mercredi 13 août. — 1^{er} Claude Robert, gérance d'un journal anarchiste. — 2^e Pierre Rouhard, assassinat et tentative d'assassinat. Défenseur : M^e Flaehat.

Judi 14 août. — 1^{er} Jacques Lavarenne, attentat à la pudeur. Défenseur : M^e Arcis. — 2^e Henri Laugerotte, banqueroute frauduleuse. Défenseur, M^e Périer.

Samedi 16 août. — 1^{er} Arnanon, Brillada, époux Mccotte, vols qualifiés. Défenseurs : M^e Bernas, Rérolle, Billioud, Rouché. Lundi 18 août. — 1^{er} Labarbe, bigamie. Défenseur : M^e Flaehat. — 2^e Marie Chana, infanticide. Défenseur, M^e d'Essyautier.

Mardi 19 août. — Perrin, détournements. Défenseur : M^e Genton.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Affaire de la Banque de Lyon et de la Loire Les débats de l'affaire dite de la Banque de Lyon et de la Loire se sont terminés mercredi soir, après avoir occupé neuf audiences, dont sept remplies par les plaidoiries de M^e Aulois, Ribeyrolles, Raoul Rousset, Dalac, Vachon, Rougier, Genton, Jacquier et le réquisitoire ainsi que la réplique de M. le procureur de la République Albert Lanabère.

Au cours de ces débats MM. Zielinski et Bellantant ont bénéficié de la faveur accordée à leurs co-accusés : leur mise en liberté a été décidée par le tribunal.

Le prononcé du jugement a été renvoyé, au mercredi 20 août.

PREMIÈRE CHAMBRE DE LA COUR D'APPEL Affaire de la Société lyonnaise.

Se sont terminées aussi les audiences consacrées à l'appel fait du jugement de première instance, sur les conclusions de M. l'avocat général Bloch.

M. Bloch s'occupant d'abord de la fin de non-recevoir, soulevée par les intimés, ne l'admet en aucune façon et cite à l'appui de sa décision l'arrêt du 9 juin 1875 rendu par la cour de cassation après les conclusions de M. Symbard.

Puis M. Bloch, approfondissant le fonds du procès, déclare qu'aucune faute n'est à relever quant aux vices d'organisation, mais affirme qu'il en est de graves relativement à la vérification, notamment à propos de l'épisode Vernin. De ces fautes doivent être considérés comme responsables les censeurs et M. Robert, non les administrateurs. M. l'avocat général demande à la cour de confirmer le premier jugement relatif aux administrateurs et à M. Robert, mais d'appliquer aux censeurs une condamnation à 120,000 fr. de dommages-intérêts.

Mardi 12 août, l'arrêt sera rendu.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 août. L'ouverture des fenêtres, et des portes, coïncide avec l'ouverture de la session d'août. On étouffe et nos édiles sont ruisselants de chaleur et de civisme.

On nomme les secrétaires, les citoyens Robin, Comte et Valentin décrochent la timbale.

Le terrible Bizet l'a laissé échapper pour quelques voix.

Le maire, docteur en médecine, commence son cours, sur la santé publique. On ne meurt pas plus vite que l'an dernier c'est consolant.

Partage du conseil en trois commissions. Finances : beaucoup se bombardent d'eux-mêmes financiers et pas un n'est capable de calculer une somme à intérêt composé.

Travaux publics : plus encore se lancent dans cette commission. On va concéder, l'air comprimé les eaux, et les funiculaires. Ne faut-il pas beau-

coup d'intelligences pour ces questions. C'est pour cela que la commission est si nombreuse. Et ensuite qu'il est agréable d'être agréable à ses concitoyens et à d'autres...

On va travailler pendant cette session à la commission des travaux publics.

Instruction publique : on ne travaille pas dans cette commission. Tout le monde crie contre les groupes scolaires, elle ne vaut pas à tous les points de vue la commission des travaux publics.

Commissions de vœux. Les conseillers qui ont fait des vœux sont priés de les verser dans le sein de la commission le plus tôt possible.

Le médecin Combet n'attend pas la fin de l'invitation, il déverse sa serviette au milieu d'une hilarité générale.

De cette corne d'abondance sortent deux propositions et deux vœux.

Notre édile propose d'élever un buste à Jean-Jacques Rousseau, qui dormit une nuit, dans une grotte existant il y a près de deux siècles aux Étroits, et d'appeler quai J.-J. Rousseau le quai des Étroits.

M. Combet demande que les rétrécissements de faveur dans les théâtres soient réduites.

On rit à ventre déboutonné. Que le médecin Combet se rassure, beaucoup de ceux qui ont des entrées de faveur, au théâtre préfèrent venir l'entendre au Conseil municipal, faire des propositions aussi désopilantes que celles qu'il a l'habitude de faire.

Arrivent les vœux, l'auteur de Jehan le Serf, ne faillit pas à sa réputation de bouffon municipal, il demande la révision de la loi sur l'ivresse, et la suppression du tir aux pigeons.

On s'étonne de ne pas voir ces vœux suivis d'autres relatifs au canal maritime de Marseille à Lyon, à la recherche de la paternité et à la suppression de la poudre à cafards.

Le Docteur-Maire annonce le dépôt du compte administratif de 1883 et la nécessité de nommer une commission pour l'examiner.

Il fait chaud, on aura séance le lendemain, on se retire.

Séance du 5 août.

Mauvais début pour le docteur Maire qui exhibe, sans s'en douter, toute son ignorance des lois municipales.

Oh ! docteur dermatologique syphilitique, vous auriez besoin d'acheter un commentaire de la loi qui vous régit et de l'apprendre par cœur.

Des habitants du 3^e arrondissement demandent la suppression du 2^e rayon d'octroi dans lequel ils se trouvent.

Les malheureux vont être dans le 1^{er}, sitôt le mur d'enceinte construit.

Le maire propose le renvoi de la pétition à l'administration. Le citoyen Fichet s'y oppose, il demande le renvoi à une commission, ce qui est bien différent.

La loi est formelle, c'est à une commission dont le maire est président il est vrai, que toute proposition doit être renvoyée.

Le citoyen Fichet est dans le vrai, l'ignorant c'est le docteur maire, qu'il prenne les discussions du Sénat et de la Chambre lors de la confection de la loi de 1884 et il verra son ignorance.

D'ailleurs, à une autre séance, le docteur Maire, renvoyait au Préfet une affaire que la loi du 5 avril 1884 a distraite de sa compétence. C'est le citoyen Enou qui lui a évité cette erreur.

Fort de la loi, le citoyen Fichet parle un peu haut, c'est alors que le citoyen Commissaire l'apostrophe grossièrement :

Ce sont donc ceux qui font le plus de potin qui ont raison ?

Cette ridicule interpellation n'étonne personne de la part du citoyen Commissaire, aussi fort sur la loi que son maître Gailleton.

Dans ce conseil pas un n'a appuyé le citoyen Fichet, qui seul était dans le vrai. Quelle servilité, jointe à une non moins grande ignorance de la loi municipale de 1884.

L'affaire est escamotée comme tant d'autres. On vote à la vapeur, les dossiers passent comme des ombres.

Arrive celui de la concession de quatre mètres carrés demandés dans le cimetière de Loyasse pour le monument de M. Busquet ancien proviseur du Lycée.

On joute, d'un côté les citoyens Enou, Vignat, Bouffier, de l'autre les invincibles Grinand, Trousselier et Aufavray.

Le rapporteur Grinand conclut au rejet de la demande.

Le citoyen Enou, ancien élève du Lycée de Toulouse, et de M. Busquet, fait l'éloge de son maître, en termes émus.

Le citoyen Trousselier répond, il insulte la mémoire de l'honorable M. Busquet, qui a supporté, et fait supporter au personnel du Lycée, le jeune Trousselier bien plus longtemps qu'il n'aurait dû le faire supporter. M. Busquet dit le citoyen Trousselier pour enlever le rejet de la demande « était un homme d'Eglise ».

Où citoyen Trousselier, le proviseur du Lycée était un homme d'Eglise, et c'est par dévouement qu'il a supporté votre fils.

Vous lui avez lancé le coup de pied de l'âne ; pouvez-vous en lancer d'autres ?

L'homme d'Eglise était un savant, une haute intelligence, qui comprenait et pratiquait l'enseignement chrétien, il a fait du bien à beaucoup de gens ; peut-on en dire autant de vous ? M. Busquet n'a jamais eu recours aux deniers de ses concitoyens pour élever sa famille.

Il prélevait sur ses appointements de Proviseur, des secours qu'il donnait à des élèves indigents, à des fils de républicains. Peut-on citer de vous, citoyen Trousselier, de pareilles actions.

Les citoyens Vignat et Bouffier demandant au conseil d'accorder ces quelques mètres de terrain, et de s'unir aux souscripteurs, pour rendre cet honneur posthume au proviseur des deux lycées.

M. Aufavray, appuie le rejet, il ne faut pas créer de précédent, M. Busquet, a servi le pays, il était payé pour cela. Nous comprenons la première partie du refus ; mais quant à la seconde, nous en combattons l'esprit.

Soldats, qui mourez au Tonkin et à Madagascar, on vous donne un sou par jour, la soupe et le pain, on vous paye pour mourir, on ne vous doit rien autre, mourez pour ce que vous recevez. Voilà ce que disent les francs-maçons qui nous gouvernent.

Dernier incident, où l'irascible Trousselier, insulte son collègue Affre, en lui disant qu'il combat sa proposition pour se faire de la réclame électorale.

Ce dernier qui n'est qu'un simple ouvrier garde une attitude digne et répond très convenablement au méridional bouillant et fougueux. Oui les groupes scolaires ne sont pas tous bien construits, ceux qui en dirigent la construction sont quelquefois au-dessous de leur tâche. Le citoyen Affre a raison — le groupe de Perrache laisse à désirer, on examinera.

En attendant Trousselier obtient qu'on rende le cautionnement à l'entrepreneur de la menuiserie.

On cuit à 35^e, le public disparaît peu à peu, et nos édiles restés seuls, lèvent la séance.

ÉCHOS DES THÉÂTRES

Célestins. — Le Train de plaisir que la direction a fait reprendre aux amateurs de voyage dans un fauteuil, continue à attirer les retardataires.

Malgré quelques changements dans l'interprétation des rôles, le joyeux vaudeville n'a rien perdu de l'entrain des précédentes représentations.

C'est toujours la pièce amusante et gaie, et surtout le spectacle de résistance par le temps qui fait et qui court.

Théâtre Casti. — En 48 heures cette charmante salle de spectacle a été dressée sur le cours du Midi.

Rien n'y manque, loges, fauteuils, premières, galeries, le tout luxueusement agencé.

Décor variés et bien brochés, troupe nombreuse, spectacles variés. Personnel poli et affable.

A Lyon on a toujours montré une espèce de prévention contre ces théâtres dressés en plein vent.

Le théâtre Casti montrera certainement aux lyonnais qu'ils ont tort, et par le choix de son répertoire et par ses spectacles de bonne compagnie.

Gymnasiens surprenants, chanteurs comiques amusants, clowns désopilants, chiens très bien dressés par M. Casti, sont autant d'attraits qui amèneront la foule chaque soir.

La salle est bien aérée, c'est l'important pour la saison que nous subissons, et l'on pourra se dire : allons prendre le frais air du théâtre Casti.

C'est en un mot un spectacle de famille, et pour les familles.

Le géant des chênes qui se repose de sa longue vieillesse sur des coussins de bois, dans son immense lit de sapins flottants, a été vendu cent mille francs à un parisien.

La grande question qui s'agit c'est de savoir comment transporter ce poids de cinquante mille kilogrammes.

Par eau, par terre ou par ballon ? Quand le problème sera résolu nous en donnerons la solution.

Théâtre du Congrès. — Huit cents acteurs, grande comédie en un acte. Pour terminer le spectacle, apothéose de M. Ferry, enluminé comme un paillasse.

Le 5 0/0 Italien, à 91.50 à la fin de juillet, a repris sa marche en avant jusqu'à 95.30 et fait aujourd'hui 95.15.

Cette reprise n'a rien de forcée ; elle est due à la valeur intrinsèque de ce fonds d'Etat.

Lorsque le 4 0/0 de la Belgique et même de la Hollande se cote au-dessus de 100 fr. le 4 1/2 d'Italie, dont le crédit est au moins égal, ne peut rester au-dessous du pair sans blesser les règles de la logique et du bon sens. Nous verrons, par conséquent le 5 0/0 Italien se rapprocher peu à peu de cours de 100, et ce ne sera pas son dernier mot.

L'amélioration dont plusieurs sociétés de crédit ont vu leurs cours bénéficier mérite bien aussi d'être signalée.

Le Crédit Foncier est à 1287.50 ; la Banque de Paris et des Pays-Bas à 187.50, et devrait coter 200.

La Banque d'escompte de Paris monte de 10 fr. à 520 après 525.

Cette société a bien des raisons pour s'élever au-dessus des cours actuels. La faveur des affaires italiennes, auxquelles elle a donné son concours, en est une ; mais en est une autre plus puissante et plus décisive, c'est la fin de l'incident de la Banque française et italienne, incident qui avait entravé le mouvement de reprise de la Banque d'escompte de Paris.

Le Crédit lyonnais est à 555 et la Société générale à 465, 75.

La Banque d'automne a des fluctuations sans importance entre 695 et 600. Son marché est beaucoup moins actif.

La Société des immeubles de France est à 410, soit 160 fr. net ; ce n'est pas sa prix ; elle a droit à des cours beaucoup plus élevés avec son revenu de 20 fr. pour l'exercice écoulé.

Les actions des Chemins français sont en faible hausse : les recettes continuent d'être déplorables.

La diminution kilométrique prend de proportions inquiétantes.

Le Lyon a encore cette semaine une diminution kilométrique de 10.48, le Nord 8.70, l'Orléans 8.01, l'Est 9.24, l'Ouest 8.21 le Midi 10.31.

De plus, la diminution des tarifs proposée par le ministre des travaux publics va encore réduire les recettes.

Dans ces conditions, il est mieux d'acheter des obligations que des actions.

Les Chemins étrangers ont un marché très soutenu.

Les méridionaux d'Italie sont en progression importante à 680 fr. Leur revenu 35 fr. justifie le cours de 760 fr. vers lequel ils se dirigent.

On conseille beaucoup l'arbitrage de Chemins autrichiens contre les Chemins méridionaux : c'est une opération très fructueuse à faire.

La spéculation pousse les Lombards au grand succès. Les Autrichiens sont pour ainsi dire immobiles entre 657.50 et 660.

Le Nord de l'Espagne est en hausse à 100 et le Saragossà a gagné son coupon 432.50.

Le Sud continue à fléchir par suite de la diminution constante des recettes. Le Panama est à 485.

Le Gaz parisien cote 1510, sans changement.

Les obligations 5 0/0 de la Compagnie générale française des Tramways sont à 155. A ce cours, elles méritent d'être recherchées par l'épargne.

Elles offrent, en effet, un revenu de 51 0/0 qu'on ne trouve plus dans aucune obligation de même ordre, dont la plupart atteignent le pair.

Comme les obligations 5 0/0 des Voitures, des Omnibus, des Gaz, etc., auxquelles elles sont en tous points assimilables, les obligations Tramways généraux atteignent le prix de 500 fr.

SPECTACLES & CONCERT

Théâtre des Célestins. — Le soir, 8 heures, Le Train de Plaisir.

Concerts de Bellecour. — 8 h. 1/2. Orchestre de la ville. — 60 exécutants sous la direction de M. Alexandre Luigini.

Kiosque de Bellecour. — Musique militaire de 5 à 6 heures.

Concerts Morand. — De 8 à 10 heures concert par la musique militaire.

Théâtre Casti. — Cours du Midi, tous les soirs, représentations à 8 heures 1/2.

Théâtre des Frères Grégoire. — Cours du Midi, début de la troupe universelle de tableaux vivants.

Panorama de Lyon. — Le siège de Lyon en 1793.

L'Arbre géant, quai de Retz, vis-à-vis du pont Lafayette.

Le gérant : BRUN.

Lyon. — Imp. Jevain, rue Sâta.

Advertisement for AU TISSERAND, Grande Spécialité de Blanc, VENTE EN SOLDE, IRRITATIONS, SIROP PERROUD, AVIS AUX DAMES SOUFFRANTES.

Advertisement for LES DÉLICES DE LA TABLE, SOURCE CHATEAU-CRAUX, M. CANÉ, Dentiste-Chirurgien, SOURCE BADOIT, DÉBIT : 30 MILLIONS de Bouteilles par an.

Advertisement for L'ABEILLE, La plus ancienne Compagnie française d'assurances à primes fixes en GRÈLE, FONDEE EN 1856.

Advertisement for IMPRIMERIE X. JEVAIN, LYON - 42, Rue Sala, 44 - LYON, SPÉCIALITÉ DE TIRAGES A GRANDS NOMBRES, RÉCOLTE 1883 CAVES du DOMAINE du BOSQUET.

Les Annonces & Réclames sont reçues à l'Agence V. Fournier, 14, RUE CONFOY, à LYON.